



SERVICE CIVIQUE ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Instruction relative à l'ajout d'une mission dédiée à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire au dispositif du service civique

Division des établissements

Département de l'Organisation Scolaire (DOS)

Affaire suivie par : Mylène Hamann

Tél : 01 57 02 65 59

Mél : mylene.hamann@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements et directeurs de CIO, sous couvert de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne.

Annexe : fiche mission 12

Le plan interministériel de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'École, présenté le 27 septembre dernier, a pour objectif d'améliorer et de coordonner la réponse des services de l'État. Sa priorité est de mieux prévenir le harcèlement.

À cette fin, l'Agence du service civique initie une campagne spécifique pour accueillir davantage de jeunes volontaires en service civique (VSC) positionnés sur la lutte contre le harcèlement. Ces volontaires participeront notamment à la construction et la réalisation d'actions de prévention et à l'organisation d'événements liés à cette priorité.

Les établissements scolaires ont désormais la possibilité de recruter des volontaires en service civique sur cette mission spécifique (cf fiche mission n°12). L'académie de Créteil a été dotée de moyens supplémentaires à ce titre.

Les modalités de recrutement et la procédure restant par ailleurs inchangées, les établissements sont invités à se référer à l'[Instruction - services civiques EPLE et CIO - 2023-2024](#), parue au bulletin académique n°54 du 29 juin 2023.

Je vous remercie pour les propositions de projets que vous ferez pour participer au recrutement et à l'accompagnement de ces jeunes sur cette nouvelle mission.

Pour la rectrice et par délégation,

Le secrétaire général,

Signé

Mehdi CHERFI